

**Centre  
de services scolaire  
des Affluents**

**Québec** 

# **Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence**

Année scolaire 2022-2023

École :Saint-Louis l'Assomption

Date : 5 juin 2023

Direction responsable du dossier violence et intimidation : Véronique Deslauriers

Membres du comité sain et sécuritaire :

Denise Bérubé

France Hamel – Julie Baillargeon

Vicky St-Pierre

Véronique Deslauriers

*Cliquez ici pour entrer du texte.*

*Cliquez ici pour entrer du texte.*

*Cliquez ici pour entrer du texte.*

Nom du coordonnateur du comité (LIP Art. 96.12) Véronique Deslauriers présenté et approuvé le 14 juin 2023 CE#230614098

## Compilation des gestes de violence et d'intimidation

(Voir le nombre d'événements entrés dans l'application violence et intimidation dans le PAPP ou autre système informatisé de compilation de données)

Nombre total d'événements de violence	<u>0</u>
Nombre total d'événements d'intimidation	<u>0</u>
Total	<u>0</u>

## Priorités à améliorer à notre école en lien avec le climat scolaire. (Ciblées dans le plan de lutte)

Basées sur l'évaluation du plan de lutte de l'année antérieure et sur l'analyse de la situation

S'assurer que l'élève se sente en sécurité à l'école et ce peu importe où il se trouve.

### Facteurs de risque (ceux indiqués dans le plan de lutte)

- Violence verbale
- Cyberintimidation, violence dans l'espace virtuel.

Le rejet et les mots blessants sont des éléments qui ressortent le plus dans notre analyse. De plus, les zones plus vulnérables pour la violence/intimidation sont : terrain de soccer, autobus, cafétéria et près des balançoires.

### Facteurs de protection (ceux indiqués dans le plan de lutte)

- Méthode de gestion de conflits commune à l'école
- Système disciplinaire clair et cohérent
- Belle collaboration entre les adultes de l'école

## Quels moyens de prévention ont été mis en place dans votre plan de lutte pour travailler sur les préoccupations identifiées

- Former les membres du personnel, incluant le service de garde (sur l'intimidation, la supervision active, etc.)
- Offrir des ateliers de prévention, reconnus efficaces, pour s'assurer que les élèves comprennent la distinction entre violence, intimidation, conflits, etc.
- Déployer un programme de résolution de conflits
- Enseigner explicitement aux élèves les règles de conduite qui figurent dans le code de vie de l'école et les comportements attendus- MANDAT POUR 2023-2024
- Engagement de l'école par rapport à la violence et à l'intimidation (par exemple signature d'une déclaration d'engagement, contrat de type « Non à l'intimidation », etc.)
- Consulter les élèves pour le choix d'activités à réaliser en prévention de la violence, de l'intimidation et de la violence dans l'espace virtuel
- Mettre en valeur des activités proposées par les élèves en prévention de la violence et de l'intimidation et qui favorisent l'inclusion de tous
- Améliorer l'aménagement de la cour d'école et offrir des activités variées aux élèves sur la cour
- S'assurer d'une surveillance active des différents lieux (cour d'école, vestiaires, couloirs, etc.)
- S'assurer que le comité sain et sécuritaire se rencontre régulièrement
- Offrir des ateliers d'habiletés sociales aux élèves
- S'assurer que le code de vie est cohérent et que son application est bien comprise par les membres du personnel- NOUS AVONS MODIFIÉ LE TOUT POUR 2023-2024.
- Impliquer les parents dans les activités de l'école
- Compiler les événements de violence et d'intimidation dans l'application web CSSDA (ou autre système informatisé de compilation de données)
- Envoyer aux parents le plan de lutte de l'école
- Organiser des soirées d'information pour les parents (en présence ou en ligne)
- Distribuer aux parents de la documentation pertinente sur la violence et l'intimidation-COMMUNIQUÉ-FAMILLE
- Instaurer un système de communication efficace pour rejoindre les parents
- Réaliser des activités qui s'adressent à la fois aux parents et aux élèves
- Travailler avec les partenaires de la communauté en lien avec les thématiques de violence, intimidation, violence dans l'espace virtuel, etc.

Tout autre moyen pertinent mis en place : **Animation policier jeunesse, animation Les enfants de ma rue, animation de la TES en classe, validation et modification du code de vie , Moozoom, etc.**

Vous pouvez cocher plus d'un moyen ou en ajouter.

## Mise en œuvre des moyens

### Les difficultés rencontrées :


- Manque de mobilisation du personnel
- Absence d'un comité-école ou comité peu investi
- Manque de disponibilité ou manque de temps
- Trop grand nombre de moyens à mettre en place
- Portrait du milieu désuet
- Plan de lutte qui n'est pas à jour
- Moyens ciblés qui ne répondent pas aux besoins réels de l'école
- Manque de collaboration entre les acteurs concernés

Autres : **Quelques problèmes en raison de l'utilisation de TEAMS en dehors des heures de classe, mais moins présent cette année que par les années passées.**  
**Nous avons par contre des interventions à faire concernant les réseaux sociaux.**

### Les éléments facilitants :

- Bonne mobilisation du personnel
- Vision commune dans l'équipe-école
- Comité dynamique et représentatif du milieu
- Leadership de la direction pour le dossier violence et intimidation
- Implication des élèves
- Langage, valeurs et orientations clairement définis- **PARTICULIÈREMENT DANS LE NOUVEAU CODE DE VIE**
- Plan de lutte arrimé au projet éducatif de l'école
- Bonne collaboration entre les membres du personnel
- Bonne collaboration avec les parents ou les partenaires

Autres : *Cliquez ici pour entrer du texte.*

 Pour les difficultés rencontrées et les éléments facilitants, veuillez cocher le ou les éléments qui s'appliquent à votre situation.

## L'impact des moyens mis en place

### Chez le personnel (direction, enseignants, T.E.S, professionnels, etc.)

- Intervention plus efficace du personnel lors de situations de violence ou d'intimidation
- Utilisation des bons termes (violence, intimidation, conflit, etc.)
- Meilleur accueil (plus grande ouverture) de l'élève qui vient dénoncer
- Connaissance des interventions de l'école (sait quoi faire)
- Respect de la confidentialité
- Implication active dans les moyens de prévention de l'école
- Amélioration du climat scolaire de façon générale

Autres : *Cliquez ici pour entrer du texte.*

Justifiez votre choix :

**Les membres du personnel savent comment intervenir et à qui se référer au besoin. Le tout est fait dans le respect et dans la confidentialité.**

### Chez les élèves

- Les élèves ont dénoncé davantage les situations de violence ou d'intimidation
- L'attitude des élèves a changé positivement
- Le nombre de conflits a diminué
- Les élèves utilisent des stratégies de résolution de conflit
- Les élèves savent mieux reconnaître les situations de violence ou d'intimidation
- Les élèves sont impliqués dans les activités
- Les élèves ont acquis de meilleures habiletés sociales
- Sentiment de sécurité accrue (basé sur des données recueillies à l'aide de questionnaire)

Autres : *Cliquez ici pour entrer du texte.*

Justifiez votre choix :

Ils se réfèrent à un adulte plus rapidement afin de régler les conflits et situations graves.

### Dans nos relations avec les parents

- Meilleure communication entre l'école et les parents
- Les parents reconnaissent mieux les manifestations de violence ou d'intimidation
- Meilleure implication ou collaboration des parents
- Les parents connaissent les modalités pour déclarer une situation
- Les parents sont mieux informés
- Les parents dont l'enfant est auteur ou victime de violence ou d'intimidation sont bien soutenus
- Les parents dont l'enfant est auteur ou victime de violence ou d'intimidation s'impliquent dans la gestion de la situation

Autres : **Nous avons une belle collaboration des parents.**

Justifiez vos choix : *Cliquez ici pour entrer du texte.*

## Neuf éléments du plan de lutte

## Recommandations en prévision de la prochaine année scolaire\*

(Identifier ce qui est à modifier, à ajouter ou à retirer.)

1° une analyse de la situation de l'école;	Les éléments sont : à maintenir tel quel <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> Modifications à apporter :
2° des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence;	Les éléments sont : à maintenir tel quel <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> Modifications à apporter : <i>Cliquez ici pour entrer du texte.</i>
3° des mesures visant à favoriser la collaboration des parents;	Les éléments sont : à maintenir tel quel <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> Indiquer les modifications à apporter : <i>Cliquez ici pour entrer du texte.</i>
4° des modalités applicables pour dénoncer une situation de violence ou d'intimidation;	Les éléments sont : à maintenir tel quel <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> Indiquer les modifications à apporter : <i>Cliquez ici pour entrer du texte.</i>
5° des actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté;	Les éléments sont : à maintenir tel quel <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> Indiquer les modifications à apporter : <i>Cliquez ici pour entrer du texte.</i>
6° des mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé;	Les éléments sont : à maintenir tel quel <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> Indiquer les modifications à apporter : <i>Cliquez ici pour entrer du texte.</i>
7° des mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;	Les éléments sont : à maintenir tel quel <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> Indiquer les modifications à apporter : <i>Cliquez ici pour entrer du texte.</i>
8° des sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence;	Les éléments sont : à maintenir tel quel <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> Indiquer les modifications à apporter : NOUVEAU CODE DE VIE 2023-2024
9° des mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité.	Les éléments sont : à maintenir tel quel <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> Indiquer les modifications à apporter : <i>Cliquez ici pour entrer du texte.</i>

\*Ces recommandations sont une ébauche qui devra être complétée avec les membres du conseil d'établissement. Par la suite, l'école doit réviser son plan de lutte en fonction des recommandations proposées.